



Divulgateion info personnelle

Par **Flo56520**, le **02/12/2019** à **20:29**

Bonsoir,

Dans le cadre d'une affaire à laquelle je ne suis pas liée, mon numéro de téléphone à été donné aux gendarmes et j'ai donc été interrogée.....

Histoire de vengeance entre ex..... Et je ne suis l'ex ni de l'un ni de l'une....

Quels sont mes droits ? Comment faire pour que cette personne efface mon numéro et cesse de le divulguer ? Auprès de qui dois je faire mes démarches ?

J'estime que depuis 20 ans que je conserve ce numéro ce n'est pas à moi de devoir payer pour pouvoir en changer....

Merci de l'intérêt que vous porterez à ma demande.

Par **youris**, le **02/12/2019** à **20:52**

bonjour,

je suppose que vous êtes sur liste rouge.

si vous ne voulez pas changer de numéro de téléphone, c'est que sa divulgation ne vous cause aucun préjudice.

sur le site de l'opérateur historique, le changement se fait dans la journée et il est possible que ce soit gratuit.

vous ne pouvez pas obliger une personne à ne pas divulguer votre numéro de téléphone, c'est d'ailleurs à ça que servent les annuaires téléphoniques.

salutations

Par **Flo56520**, le **02/12/2019** à **20:58**

Mais il s'agit de mon numéro de portable.....